



24 novembre 2006

ALBI (81) - LE LONG DÉBAT SUR LA NOCIVITÉ DES ANTENNES RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE POURSUIT.
LA TRAQUE DES ONDES NÉGATIVES EST OUVERTE.

Antennes: ils traquent les ondes nocives

[Exprimez-vous... Considérez-vous les antennes comme un danger pour la santé publique?](#)

Cette tour avec ses huit antennes relais de téléphonie mobile bien accrochées sur le toit de l'immeuble Perié n'en finit plus de soulever des ondes négatives. Tant sur l'avenue Gambetta (route de Castres) que sur les allées du boulevard Andrieu et, surtout, dans la petite école Jean-Jacques Rousseau, située juste en dessous de l'immeuble aux antennes.

La psychose d'une école arrosée par les ondes de téléphonie mobile a même poussé certains parents à retirer leurs enfants de l'établissement.

Comme cette petite fille déplacée à l'école de Puygouzon. « *Je n'arrête pas de faire des allers-retours mais au moins, nous sommes tranquilles avec ce problème. Les gens n'ont aucune conscience de la nocivité de ces installations* », explique Jean-Claude Gironde, du collectif tarnais pour la protection des crèches, écoles et riverains soumis au rayonnement des antennes relais.

LA DOSE LÉGALE

Robert Raynal, humble riverain des allées Andrieu, a une vue imprenable sur les huit antennes. Une vue dont il se passerait bien. « Je ne sais pas ce qui se passe. Je ne fais aucun travail de Romain et je suis toujours fatigué », explique-t-il en tripotant son voltmètre dont l'affichage digital danse la Carmagniole.

Son appareil de mesure, assez précis, donne un ordre de grandeur des ondes émises dans le quartier.

Il s'est « amusé » à effectuer des relevés. Les données se promènent entre 1,7 pendant les heures creuses et 10,5 lorsque les portables se déchaînent dans la rue.

La dose légale admise par les scientifiques européens est de 0,6 volt par mètre. En France, elle est de 3 V/m, le seuil maximal pour ces champs électromagnétiques.

(ndlr de Next-up : - Compatibilité électromagnétique = 3V/m.

- Antennes relais 48 V/m, 58 V/m, et 61 V/m ([étude critique du décret 2002-775](#))

La venue à Albi, le 12 octobre, de Pierre Le Ruz, docteur en physiologie, expert européen et fondateur du centre de recherche et d'information indépendant sur les radiations électromagnétiques (Criirem) a laissé des traces. « *Les effets des antennes et des appareils récepteurs, les téléphones portables, varient selon les fréquences et la puissance de sondes émises : effets thermiques, effets sur le système nerveux et sur le fonctionnement de certains appareils électroniques. Ce n'est pas un hasard s'il est interdit d'utiliser son téléphone dans un avion, dans les hôpitaux ou à proximité des pompes à essence* », explique le spécialiste qui a des solutions contre cette électro pollution. Comme la mise en place d'une réglementation sérieuse sur la puissance nécessaire des installations, ainsi qu'un contrôle sur leur implantation (hauteur, périmètre de sécurité, pictogrammes sur les toits) .

Avec un taux définitif ne dépassant pas 1V/m.

Bon, ben, y a plus qu'à...